

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

RADIALL

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 817 454,94 €.
Siège social : 101, rue Philibert Hoffmann, 93116 Rosny-sous-Bois Cedex
552 124 984 R.C.S. Bobigny.

Avis de convocation et rectificatif à l'avis préalable de réunion publié au *Bulletin des Annonces légales et obligatoires* du 3 mai 2010

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire), au siège social de la société 101, rue Philibert Hoffmann, 93116 Rosny-sous-Bois Cedex, le mardi 8 juin 2010 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

À titre ordinaire :

- Présentation du rapport de gestion du directoire sur la Société et sur le groupe, du rapport du conseil de surveillance comportant en annexe le rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Affectation du résultat ; fixation du dividende.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.
- Autorisation donnée au directoire de procéder au rachat d'actions de la Société.
- Fixation du montant des jetons de présence du conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Pouvoirs pour les formalités.
- Questions diverses.

À titre extraordinaire :

- Autorisation donnée au directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions.
- Pouvoirs pour les formalités.
- Questions diverses.

Rectificatif :

La modification apportée par le présent avis de convocation à l'avis de réunion publié dans le numéro 53 du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du lundi 3 mai 2010 concerne la correction d'une erreur matérielle concernant la date de mise en paiement des dividendes figurant dans le projet de troisième résolution à caractère ordinaire (Affectation des résultats).

A la troisième résolution, il convient de lire « Les dividendes seront mis en paiement le 14 juin 2010 » au lieu de « Les dividendes seront mis en paiement le 10 juin 2010 ».

Le reste de l'avis demeure inchangé.

* * * * *

Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : faire établir par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, tout actionnaire justifiant de cette qualité et désirant être représentés ou voter par correspondance devra :

- (a) pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui leur sera adressé avec l'avis de convocation, à la Société,
- (b) pour les actionnaires au porteur, renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui leur sera adressé sur demande écrite reçue au siège social de la Société au plus tard 6 jours avant la date de réunion.

Les formulaires de vote devront être retournés au siège social et seront pris en compte dès lors qu'ils sont parvenus à la Société au plus tard le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Le directoire